



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2011-2015
DÉLIBÉRATION PR-1066
SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la décision du Conseil de la Fondation des Evaux d'accepter à l'unanimité, dans sa séance du 12 juin 2013, le projet de modification des statuts présenté après étude par les membres du bureau;

vu que cette modification des statuts doit être ratifiée par le Conseil municipal de la Ville de Genève (suite à l'arrêté du Conseil municipal de la Ville de Genève du 29 septembre 1981 et à l'approbation du Grand Conseil du 28 juillet 1982), ainsi que par les Conseils municipaux des communes membres de la Fondation des Evaux;

vu l'article 30, alinéa 1, lettres i) et t), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 69 oui

Article unique. – D'approuver les nouveaux statuts de la Fondation des Evaux validés par le Conseil de Fondation, annexés à la présente délibération.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

Rémy Burri

Le Président:

Olivier Baud